



Plate-forme Mineurs en exil - Platform Kinderen op de vlucht

Rue du marché aux poulets-- Kiekenmarkt, 30
1000 Bruxelles – Brussel | Tél. : 02/210.94.91. | Fax : 02/209.61.60
www.mineursenexil.be - www.kinderenopdevlucht.be

COMPTE-RENDU VISITE CENTRE OUVERT DE RETOUR A HOLSBEEK

Date : le 3 décembre 2013, 14h-16h30

Présentes : Nadia Sennouni (SDJ), Laetitia Van der Vennet (Plate-forme Mineurs en exil), Karen De Clercq (Samenlevingsopbouw Brussel (Meeting)), Marijke Deroover (directrice OTC Holsbeek)

Lu et approuvé par le centre ouvert de retour de Holsbeek/l'OE (22.01.2014)

Abréviations :

RV : Retour volontaire

C OR : Centre ouvert de retour

POR : place ouverte de retour

ETP : Equivalents temps plein

OE : Office des Etrangers

CCE : Conseil du contentieux des étrangers

OQT : Ordre de quitter le territoire

Compte-rendu :

Le centre ouvert de retour à Holsbeek est un centre d'accueil géré par l'OE, pour le compte de Fedasil. Ce centre propose un accompagnement dans la recherche d'une solution durable pour la famille en question.

Profil des familles – La capacité d'accueil maximale est de 80 à 100 résidents. Il y a 35 chambres de 2 à 3 personnes. On ne place jamais les membres de familles différentes dans une même chambre.

L'âge des enfants est assez varié. En ce moment, il y a beaucoup d'ados, mais en général, les enfants ont moins de 12 ans. La relation entre les enfants se passe assez bien.

Il y a (il y a eu) beaucoup de nationalités différentes. Les 4 principales nationalités sont : le Kosovo, la Serbie, le Nigéria et l'Afghanistan, alors que la composition des familles accueillies change tout le temps.

Il est exact que la majorité des familles accueillies avait déjà introduit une demande de séjour par le passé. Parmi les 101 familles hébergées à Holsbeek jusqu'au 15 novembre 2013, il y en avait deux qui n'avaient pas encore parcouru de procédure de séjour et étaient donc inconnues de l'OE. Deux autres avaient été régularisées jusqu'au 15 novembre 2013 ; ces deux familles avaient été régularisées pour raisons médicales.

Début de l'accueil – CPAS et Dispatching – Le dispatching de Fedasil invite les familles endéans les 30 jours après la date d'attribution de l'aide matérielle par le CPAS. Madame Deroover souligne que la communication commence au CPAS qui a pour mission de bien informer la famille sur le droit à l'accueil et ce qu'il englobe. Au dispatching, la famille doit signer une lettre de désignation de centre. Elle reçoit ensuite un billet de train ou de bus et un plan pour se rendre au COR de Holsbeek. Il s'agit d'une lettre par laquelle la famille déclare accepter l'accueil proposé au centre de retour de Holsbeek et nullement d'une lettre acceptant le retour volontaire.

Le dispatching de Fedasil essayera autant que possible, de faire une évaluation du profil de la famille afin de voir si celui-ci 'cadre' avec le centre de Holsbeek, ou si la famille a ou non des besoins spécifiques. Le centre de retour fourni, autant que possible, l'encadrement nécessaire, adapté aux besoins spécifiques des résidents. Si nécessaire, le centre de retour fait intervenir l'aide à la jeunesse. Celle-ci n'est intervenue qu'une fois, jusqu'à présent. La plupart des familles qui se présentent au Dispatching se rendent effectivement au centre de Holsbeek. La disparition des familles se constate surtout au cours de l'étape précédente : il n'y a qu'une partie des familles envoyées par le CPAS, qui se présente effectivement au Dispatching. Selon madame Deroover, un décalage entre l'attente et l'offre en serait la cause. Pour les chiffres exacts, elle nous renvoie à Fedasil.

La durée de l'accueil – Madame Deroover confirme que la durée de l'accueil au centre correspond à la validité de l'OQT qui est de 30 jours maximum. La nouvelle réglementation en matière de durée de l'OQT, qui est de 10 jours (après une décision négative du CCE), renouvelable 2 fois si la famille coopère à son retour volontaire, n'est actuellement pas appliquée aux familles en séjour irrégulier. En principe, il s'agit d'un accueil de 30 jours, mais qui peut être prolongé de quelques jours, p.ex., lorsqu'un RV n'a pas encore été mit en place. Jusqu'à présent, toutes les demandes de séjour (en cours et nouvelles) ont pu être traitées dans un délai de 30 jours à partir de l'accueil à Holsbeek. Jusqu'à présent, l'accueil à Holsbeek n'a jamais été prolongé parce qu'il y avait encore des demandes de séjour en cours, à l'exception de la décision de prise en considération d'une nouvelle demande d'asile. Dans ce cas, le centre de retour attend la décision du CGRA (prise en considération ou non) avant de transférer la famille vers une unité de retour ouverte ou un centre d'accueil ouvert de Fedasil.

Si la famille opte pour le retour volontaire, l'accueil peut éventuellement être prolongé. En d'autres termes, si la mise en pratique du RV nécessite quelques jours de plus, l'OQT pourra être prolongé. L'accueil peut être prolongé lorsque l'obtention d'un laissez-passer prend plus de temps qu'habituellement. En cas d'un recours en suspens, l'accueil pourra être prolongé et la famille sera alors transférée vers une maison de retour. Il y a également une coopération avec l'OIM et Caritas en matière de RV.

Si la demande de séjour (régularisation) reçoit une décision favorable, on proposera à la famille le parcours d'intégration de Fedasil et elle sera alors transférée vers une structure d'accueil du réseau de Fedasil. Si la demande d'asile est prise en considération, la famille est transférée vers une structure d'accueil du réseau de Fedasil pour la suite du traitement de sa demande d'asile.

Régime – En ce qui concerne la vie en commun au centre, les règles à observer sont : 2x/jour des activités, pas de TV avant 17h dans la salle commune, mais bien dans la chambre. Les enfants de moins de 12 ans doivent être au lit à 22h00 au plus tard. Si les parents quittent le centre, ils doivent prendre leurs enfants de moins de 12 ans avec eux.

La cuisine est équipée d'un four à micro-ondes mais pas de cuisinière. Il y a toutefois un livre de 'cuisson saine aux micro-ondes' à disposition. Bientôt, le centre organisera des cours de cuisine. Le montant des chèques repas (voir plus loin) est plus élevé que dans d'autres centres, parce que les familles doivent elles-mêmes s'occuper des repas et il n'y a que le four à micro-ondes pour ce faire.

Les chèques repas sont distribués chaque jour aux familles : 10€ par personne (> 12 ans), 5 € pp (<12 ans) + un per diem de 1.05 €. Le service communautaire n'est pas très populaire, parce que les familles n'éprouvent pas le besoin d'avoir de l'argent supplémentaire. Quant aux vêtements, les familles reçoivent un chèque du centre de retour, ce qui leur permet de faire leurs achats au magasin de seconde main du centre.

Les membres de la famille ou les amis peuvent rendre visite aux familles, sans rendez-vous à l'avance. Par contre, le personnel des ONG et autres instances doivent prendre rendez-vous à l'avance.

La règle qui dit qu'un parent adulte doit toujours être présent n'est pas d'application au centre. Les parents peuvent s'absenter en même temps. Par contre, comme le centre ne dispose pas de garderie d'enfants, les parents ne peuvent pas laisser leurs enfants de moins de 12 ans seuls au centre.

Accompagnement – en général – Le premier entretien en vue d'un retour est prioritaire pour l'OE. Il lui permettra de faire un bilan de la situation de la famille, car il se peut que celle-ci fasse déjà l'objet d'une procédure de séjour à son arrivée. Cet entretien doit permettre aux coaches de bien visualiser la situation et de créer des possibilités.

Les demandes de séjour en cours sont traitées prioritairement par l'OE. La famille reçoit normalement une réponse dans la semaine ou endéans les 10 jours. La collaboration entre le centre et l'OE est fructueuse, grâce aux contacts que le centre de retour a au sein de l'OE. Il est déjà arrivé qu'une demande 9ter ait reçu une décision positive de recevabilité ou qu'il y ait eu une nouvelle prise en considération de la demande d'asile. Les familles ont aussi la possibilité d'introduire une nouvelle demande d'asile à Bruxelles, tout en résidant au centre de Holsbeek. Dans ce cas, il est fréquent de refaire appel à l'(ancien) avocat de la famille. Certaines familles n'avaient pas encore d'avocat ou voulaient en changer. Dans ce cas, on prend contact avec le Bureau d'aide juridique du Barreau de Louvain. Le centre de retour fournit alors une fois des billets de transport A/R pour se rendre chez l'avocat. Les communications téléphoniques avec l'avocat sont gratuites au centre de retour.

L'introduction et le traitement d'une nouvelle demande de séjour réduisent souvent la période pendant laquelle l'on peut de façon intensive élaborer une possibilité de retour volontaire, parce que les familles ne sont pas réceptives au retour volontaire aussi longtemps qu'elles ont une procédure de séjour en cours. Ils réduisent également la période nécessaire à l'organisation pratique. Madame Deroover n'est cependant pas persuadée qu'une période d'accueil plus longue que les 30 jours actuels donnerait d'autres résultats.

Pendant le séjour de la famille, on va tenter de lui donner bon nombre de conseils en matière de soins médicaux, d'éducation, de cuisine saine, etc. L'objectif de la direction du centre est de stimuler de nouveau leur sens du devoir parental et de les responsabiliser.

Une vie 'sans papier' est un sujet récurrent chez les familles. Certaines familles parlent même de partir vers un autre pays (où elles ont de la famille). Les familles reçoivent également des informations sur le fonctionnement du guichet retour de Fedasil, au cas où elles disparaîtraient et souhaiteraient par après tout de même retourner.

Aide matérielle – soins de santé – L'aide matérielle est la même que celle accordée dans les autres centres Fedasil (même per diem, etc.). Il y a deux infirmières au service médical du centre de Holsbeek et il y a une collaboration avec la maison médicale de quartier de Kessel-Lo. Une fois par semaine, un médecin de la maison médicale tient consultation au centre de retour de Holsbeek.

Le centre médical de quartier facture les frais médicaux au centre de Holsbeek. Les diagnostics sont très variés : épilepsie, sclérose en plaques¹, etc. Les problèmes de santé des enfants sont aussi pris en charge. Pour les enfants, il y a une importante demande de soins dentaires.

Une demande de prolongation d'un OQT, en vue d'une intervention chirurgicale et d'en assurer le suivi, a été demandée une seule fois par une personne qui avait optée pour le retour volontaire. En principe, le suivi médical peut aussi se faire en unité de retour ouvert (si la famille n'a pas opté pour le retour volontaire).

Le centre de retour ouvert ne dispose pas d'un psychologue. Si la famille a déjà bénéficié d'un suivi psychologique, la thérapie pourra se poursuivre au centre de retour. Dans ce cas, le centre prend à charge les frais de déplacement du psychologue. Les psychologues des centres fermés sont aussi à la disposition du centre de Holsbeek.

¹ C'est arrivé une fois, à ce jour.

Une maman avait été placée en institution psychiatrique et a ensuite pu réintégrer le centre de Holsbeek.

Il y a aussi une stagiaire puéricultrice qui s'occupe des enfants et leur apprend pourquoi il faut se brosser les dents, se laver les mains, etc.

Aide matérielle – éducation – En ce qui concerne la scolarité : le droit existe, mais, il s'agit aussi du choix des parents. Ils ne restent pas longtemps au centre. Très peu de familles en font usage. Depuis l'ouverture du centre de retour de Holsbeek, une seule famille a envoyé ses trois enfants à l'école.

Le centre de Holsbeek a conclu un accord de collaboration avec certaines écoles de quartier et la scolarité se voit ainsi assurée. L'assistante sociale prend rendez-vous avec l'école, mais les parents s'occupent eux-mêmes de l'inscription de leurs enfants (sous le couvert, entre autres, d'encourager les parents à devenir autonome – self-empowerment – et de les soutenir dans l'exercice de leur autorité parentale.). La plupart des écoles à Louvain ont acquis de l'expérience avec les enfants Roms, car le centre de Holsbeek en accueille souvent, ce qui présente un avantage.

Insertion dans la communauté – Madame Deroover trouve qu'il est important de collaborer avec les services et commerces locaux, afin de parvenir ainsi à une meilleure intégration du centre dans le quartier, et participer à la collectivité locale (services et vie associative), dans l'espoir de réduire ainsi les attitudes négatives envers le centre et ses résidents.

Chiffres et tendances – La première famille est arrivée le 13/05/2013. Le nombre de demandes est nettement plus bas qu'au début. En ce moment, le centre n'est qu'à moitié occupée. En juin et août, le centre était complet d'où une orientation massive et exceptionnelle vers les places de retour ouvertes.

13.05 – 15.11	Nombre de personnes	Nombre de familles
Arrivées au centre OTC	400	101
Inconnues des services administratifs		2
Séjour au centre (à.d.d.15/11)	37	9
Parties sans plus	196	49
RV ²	31	7
Transfert vers autre accueil	29	8
Séjour	8	2 (9ter)
Vers maison de retour	99	26

Le transfert vers d'autres structures d'accueil (= réseau Fedasil) comprend les prises en considération des nouvelles demandes d'asile, ce qui est en fait un début de solution durable. Mais il peut aussi s'agir de transferts pour raisons médicales. Ainsi, une famille avec enfant autiste a été placée en unité de retour parce que l'enfant avait besoin d'un suivi que le centre de Holsbeek ne pouvait lui assurer. Il n'y a pas eu de transferts pour besoins psychologiques. Certains transferts sont intervenus suite à une condamnation par le Tribunal de Travail. Les chiffres exacts peuvent être obtenus à l'Agence Fedasil.

Si l'on tient compte des transferts suite à la prise en considération d'une demande de séjour, dix-sept familles ont ainsi trouvé (un début) de solution durable, selon madame Deroover. Il s'agit ici de familles qui sont soit retournées volontairement, soit parties pour une autre structure d'accueil ou obtenu le droit à l'accueil. Si l'on y inclut les familles placées en unités de retour, on obtient le chiffre de 43 familles.

Au début, on a constaté que certaines familles ne restaient que très peu de temps au centre de Holsbeek, alors qu'aujourd'hui elles disparaissent plutôt à la fin des 30 jours. Il semble d'ailleurs qu'il

² Note de l'OE (01.2014) : 'Dix familles (44 résidents) sont entretemps retournées volontairement.'

Il y a plus de disparitions avant l'arrivée au centre de Holsbeek (notamment, entre l'attribution du centre par le Dispatching et l'arrivée effective au centre de Holsbeek). Mais le centre ne dispose pas de chiffres pouvant étayer ceci et madame Deroover nous renvoie au Dispatching pour plus d'informations.

Exceptionnellement, un certain nombre de familles ont accompli deux fois leur trajet de retour à Holsbeek. Les familles qui quittent sans plus, seront directement orientées vers une unité de retour lors de l'introduction d'une nouvelle demande au CPAS.

Lors d'un transfert vers une unité de retour ou lors d'un retour volontaire, il n'est pas tenu compte des recours en suspens devant le CCE dans le cadre d'une demande 9ter.

Les chiffres montrent qu'il y a un nombre très élevé de familles qui se rendent aux unités de retour, nombre bien plus élevé que celui des familles qui au départ des places de retour ouvertes se rendent aux unités de retour. Assez étonnant d'ailleurs, car cela signifie que leur choix n'est ni l'illégalité ni le retour volontaire. Qu'en pense madame Deroover ? Madame Deroover affirme que ces familles ont souvent une attitude fataliste. Elles savent très bien à quoi s'attendre. Jusqu'à présent, aucune famille n'a manifesté une quelconque résistance entre le moment de quitter l'unité de retour et de monter dans le minibus qui doit les conduire au bureau Retour. Les familles sont bien informées à l'avance.

Il n'y a pas de chiffres au sujet de la phase suivante, notamment concernant les familles en maisons de retour en attendant leur retour forcé. Leur séjour en centre de retour peut être prolongé s'il n'y a pas de place en maison de retour. C'est un scénario qui n'a cependant pas encore eut lieu.

Jusqu'à présent, aucune famille n'a été obligée de quitter le centre de retour, elles le font de leur plein gré (voir les chiffres). Chaque famille qui arrive à la fin du séjour de 30 jours sera soit placée en maison de retour, soit retournera volontairement au pays d'origine.

Pour le transfert dans le cadre d'un retour volontaire, il y a un véhicule de service à disposition. L'OIM peut aussi mettre un taxi à disposition. Il y a toujours quelqu'un à l'aéroport. Les démarches auprès de l'ambassade sont faites soit par l'OE, soit par la famille elle-même. Il n'y a pas de formule type. Le choix de la procédure la plus rapide se fait par famille.

Accompagnement – L'accompagnement au quotidien des familles est assuré par une équipe de quatre personnes consistant de 21 ETP. Ces accompagnateurs (VAB) ont un diplôme de l'enseignement secondaire et reçoivent une formation pour rendre le retour volontaire négociable, d'autant plus que – à côté des coaches au retour – ces accompagnateurs parlent avec les familles dans un contexte informel au cours duquel le sujet du retour ou de l'illégalité vient librement à l'esprit. Cette formation, intitulée « rendre le retour négociable » est donnée par quelqu'un de la police. L'année prochaine, il y aura aussi une formation en communication interculturelle. Les deux premiers mois de l'ouverture du centre (mai-juin), il y a eu aussi un « coaching on the job » par deux collaborateurs expérimentés de Fedasil.

En ce qui concerne les coaches au retour : l'OE met 3 ETP et Fedasil 2 ETP à disposition. Les collaborateurs en POR ont assisté ces coaches dans leur accompagnement. Beaucoup d'entretiens avec ces familles sont menées par les deux catégories de coaches, alors que d'autres par une seule catégorie. Les cinq coaches travaillent en étroite collaboration.

Les coaches de l'OE sont responsables de l'encadrement général : accompagnement psycho-social (comme désigner un avocat, examiner la situation actuelle avec la famille (possibilités et conséquences), explications du trajet d'accompagnement et le suivi des procédures en cours.

L'identification des familles fait également partie de leur mission.

Les coaches de Fedasil ont pour mission principale de parler du retour volontaire. Ils en examinent aussi le côté pratique et les obstacles éventuels. Ils veulent faciliter la démarche de la famille et réduire au maximum la distance entre le coach/l'accompagnateur et la famille, d'où l'installation du bureau des coaches au rez-de-chaussée, ce qui permet aux familles d'y avoir accès librement, sans contrainte.

Ces deux catégories de coachs ont des connaissances de base du trajet de l'accompagnement prévu au centre, et une spécialisation en droit d'asile. Les accompagnateurs VAB responsables de l'accompagnement au quotidien, ne l'ont pas.

A la question de savoir si les familles participent activement à l'organisation de leur retour, par exemple, par la recherche d'informations, etc., madame Deroover répond que les coaches font déjà beaucoup de recherches, mais que les familles peuvent certainement le faire aussi en utilisant leur ordinateur. Le centre met l'internet (pour les ordinateurs privés des résidents) à disposition et prévoit d'installer un petit parc d'ordinateurs pour les résidents. Le centre collabore aussi avec Caritas. Les familles se rendent par elles-mêmes à Caritas, mais si elles le souhaitent, Caritas vient au centre.

Traductions et interprètes – Comme il est important que la famille comprenne tout, on fait appel à Babel, le service d'interprétariat par téléphone, pour bon nombre d'entretiens avec les coaches. On ne fait jamais appel aux enfants pour servir d'interprètes pendant les entretiens. D'abord, ce n'est pas leur rôle, estime madame Deroover, et ensuite parce que certains sujets ne doivent pas être abordés en présence des enfants. Et puis, c'est le rôle des parents d'expliquer les choses aux enfants. Cela renforce d'ailleurs leur autorité parentale.

Questions spécifiques

Tient-on activement compte de l'intérêt supérieur de l'enfant pendant l'accompagnement ? Il y a une concertation multidisciplinaire (entre les coaches, les services médicaux et, le cas échéant, les VAB), mais les procédures restent des procédures. Ce qui veut dire que l'accent est mis sur l'enfant mais uniquement dans la mesure des possibilités (administratives). Cela se concrétise de différentes façons : assistance psychologique, activités pour les enfants, les coaches de retour travaillent avec le service d'interprétariat téléphonique (les enfants n'interprètent pas). Les enfants sont le plus possible tenus à l'écart des procédures en cas de tensions. Il est important de laisser aux parents leur rôle de parents, et aux enfants leur enfance.

Les enfants sont-ils préparés au retour ? Actuellement, les parents le font en premier lieu. A l'avenir, nous espérons pouvoir développer de meilleurs outils pour les parents en vue de faciliter les entretiens parents/enfants. C'est d'ailleurs aussi une mission importante en cas de retour forcé. Le départ est actuellement déjà encadré (par exemple en s'accordant un moment d'adieu) lorsque la famille quitte le centre dans le cadre d'un retour volontaire ou d'un transfert vers une unité de retour.

Comme le centre de retour compte développer ceci au cours des prochains mois et années, Madame Deroover aimerait bien recevoir des outils et informations nécessaires à la préparation des enfants au retour.

Le COR ambitionne-t-il l'augmentation des chiffres en matière de retour ? Le COR a pour ambition l'amélioration de la qualité de l'accompagnement en matière de retour.

Quelles sont les raisons des disparitions ? Les disparitions interviennent lorsque les familles ne veulent pas retourner au pays d'origine et refusent le retour, et non pas parce qu'elles espèrent pouvoir obtenir le séjour en Belgique. Objectivement parlant, il n'y a plus de possibilité de séjour, mais cela ne veut pas dire que la famille n'a plus d'espoir subjectif. Les familles qui vont en maison de retour ont une certaine résignation car elles se rendent compte qu'il n'y a plus d'alternatives, mais sont incapables de faire elles-mêmes la démarche du retour volontaire.

Que faut-il pour mener à bonne fin le RV ? Question difficile et réponse non moins difficile. Un trajet de séjour plus long ne changerait rien aux chiffres. Pour les familles Roms, l'enjeu et les motifs d'immigration sont différents. Ces familles ont d'ailleurs une autre vision de leur pays d'origine. La Plate-forme est d'avis que la flexibilité des délais et l'accompagnement sont très importants. Un bon accompagnement est nécessaire et le retour doit être conforme à la réalité. L'avantage d'un même

accompagnateur tout au long du trajet de retour en Belgique aura pour effet une baisse du nombre de disparitions, ce qui n'est actuellement pas le cas en Belgique.

Le centre de retour ouvert ressent-il les conséquences de cet accompagnement qui se subdivise chaque fois que la famille change de structure d'accueil ? La directrice répond que cette question ne se pose pas vraiment dans le centre de retour, parce que ces familles sont depuis un certain temps déjà en situation lacunaire (soit en situation irrégulière, soit en accueil CPAS). D'où la conclusion que le retour doit être abordé dès le début, peu importe que ce soit par un ou plusieurs assistantes sociales au cours de trajectoire.

Quels sont les points forts du COR ? L'autonomie (empowerment) de la famille, la bonne communication, l'empathie pour ces familles. Aussi le fait que c'est un petit centre avec un personnel d'encadrement peu nombreux, où règne une atmosphère paisible, ce qui crée une sensation de bien-être.

Les faiblesses ? Il s'agit d'un groupe cible difficile, également en ce qui concerne les enfants et le RV : il n'y a pas d'outils. Le centre se remet lui-même et ses méthodes de travail constamment en question.